



- LEGENDE VOIRIES / ESPACES VERTS**
- Trottoir
 - Voie pompier
 - Bassin d'infiltration
 - Pelouse
 - Bassin de rétention étanche
 - Bassin de stockage perméable
 - Voie légère
 - Voie lourde
 - Gravier
 - Haie arbustive
- Arbres à haute tige : chêne pédonculé, chêne rouge, châtaignier, pin laricio de Corse, Pommiers, cerisiers et magnolia devant les bureaux
 Arbustes : charmes

Propriété intellectuelle.
 L'article 1113 du Code de Propriété Intellectuelle ainsi que par ailleurs que l'architecte a pu sur l'œuvre de son fait de la création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous + qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial » à l'article 1160 du Code de Propriété Intellectuelle que le nom de l'architecte assure du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement du ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures »

Responsabilité de l'architecte.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a choisie de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
 Les documents plans et pièces écrites établis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation ou l'absence de ces documents pour quelque raison que ce soit.

Dossier de permis de construire et permis de construire.
 Les documents plans et pièces écrites établis dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager le permis de construire pour eux-mêmes ou pour les maîtres d'ouvrage d'application ou approuvés du bureau de contrôle. La charge de l'entreprise dans le cadre de son marché est d'apporter en temps et en lieu l'exécution de son marché d'information le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qu'il soit soumis, ou modifications qui s'avèreraient selon être nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

MEUNG-SUR-LOIRE
 Construction d'une plate-forme logistique
 Extension
 9ème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



<p>DEMANDEUR :</p> <p>ARGAN FONCIERE 21, RUE BERRYER 92200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 05 46</p>	<p>ARCHITECTE :</p> <p>GL A 26 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80</p>	<p>BUREAU CPCE :</p> <p>VIRTAS Rhone-Alpes Auvergne 16, chemin du Jubin BP 26 - 69571, DARDILLY T: 04 72 29 70 70</p>
<p>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE PLAN DE MASSE - ESPACES VERTS ET VOIRIES</p>		
<p>ECHELLE : 1 : 500</p>	<p>DATE : 30/05/2020</p>	<p>FORMAT : A0</p>
<p>1708</p>	<p>A26</p>	<p>ARC</p>
<p>PC</p>	<p>PLN</p>	<p>A</p>
<p>PC2a</p>		